

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2024.00447**

**MARCHE SUBSEQUENT N°53 A L'ACCORD-CADRE MULTI  
ATTRIBUTAIRES POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET  
D'AMENAGEMENT DE VOIRIE  
REFECTION DE VOIRIE ROUTE DES FONDS ET CHEMIN DE  
LA FOUILLA A LA VALLA EN GIER  
MARCHE CONCLU AVEC LE GROUPEMENT  
STAL TP LOIRE / COIRO FOREZ / MGB TP / ROGER  
MARTIN RHÔNE-ALPES**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2024.00007 en date du 18 janvier 2024 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Jean-Luc DEGRAIX, dans les domaines de la commande publique, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT l'accord-cadre de travaux d'entretien et d'aménagement de voirie 2021VO200, organisé par Saint-Etienne Métropole qui a désigné comme multi-attributaires les entreprises suivantes : groupement COLAS France / DEGRUEL, groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / GUINTOLI, groupement STAL TP LOIRE / COIRO FOREZ / MGB TP / ROGER MARTIN RHÔNE-ALPES et EUROVIA DALA - Agence de Saint-Etienne,

CONSIDERANT la consultation, ayant pour objet l'attribution du marché subséquent n°53 à l'accord-cadre multi-attributaires 2021VO200 pour la réfection de voirie route des fondes et chemin de la Fouilla sur la commune de LA VALLA-EN-GIER, organisée par voie électronique, par Saint-Etienne Métropole du 22/03/2024 au 17/04/2024 à 12h00, auprès des 4 attributaires de l'accord-cadre,

CONSIDERANT que les offres remises par les 4 prestataires suivants sont conformes :

- Groupement COLAS France / DEGRUEL - 4 rue Frédéric Bait - 42011 Saint-Etienne Cedex 50015,
- Groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / GUINTOLI - rue François Coli - BP 96 - 42160 Andrézieux-Bouthéon,
- Groupement STAL TP LOIRE / COIRO FOREZ / MGB TP / ROGER MARTIN RHÔNE-ALPES - 5 rue Salvador Allende - 42350 La Talaudière,
- EUROVIA DALA - Agence de Saint-Etienne - 20 rue des Lites - 42650 Saint-Jean-Bonnefonds,

CONSIDERANT que les 4 offres ont été jugées au regard des critères énoncés dans la lettre de consultation, à savoir le prix des prestations pondéré à 60 % et la valeur technique pondérée à 40 %,

CONSIDERANT que l'offre proposée par le groupement STAL TP LOIRE/ COIRO FOREZ/MGB TP/ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES est économiquement la plus avantageuse,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 17 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20240426-C20240044710

Date de mise en ligne : 17 mai 2024

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Un marché subséquent n°53 est conclu avec le groupement STAL TP LOIRE/ COIRO FOREZ/MGB TP/ROGER MARTIN AUVERGNE RHONE ALPES, sis 5 rue Salvador Allende 42350 La Talaudière, relatif aux travaux de réfection de voirie de la route des Fonds et du chemin de la Fouilla à La Valla-en-Gier.

### **ARTICLE 2**

Le délai d'exécution est d'1 mois. Le marché subséquent démarre sur ordre de service.

### **ARTICLE 3**

Le marché est traité à prix unitaires. Les prix du marché sont actualisables.

Le montant global du marché est de 40 685,60 € HT soit 48 822,72 € TTC.

### **ARTICLE 4**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal – section Investissement.

### **ARTICLE 5**

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 17/05/2024  
Pour Le Président, par délégation,  
Le 18ème Vice-Président,



Jean-Luc DEGRAIX